

DEPARTEMENT  
DES ARDENNES  
ARRONDISSEMENT DE  
VOUZIER  
VILLE DE  
VOUZIER

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION n° : 2021/018**

*Réunion du Mardi 30 mars 2021 à 19h*  
**sous la Présidence de M. Yann DUGARD, Maire.**

Date de convocation : 23/03/2021

Nombre de Conseillers :

Date d'affichage : 23/03/2021

En exercice : 29  
Présents : 23  
Votants : 29

Présents : Mme BAUDART Martine, Mme BERGERY Marie-Claude, M. BOLY Francis, M. CARPENTIER Dominique, M. COLSON Pascal arrivé à 19h05, M. COURVOISIER CLEMENT Frédéric arrivé à 19h04, Mme DERVIN Eva, M. DEGEORGES Marc, Mme DION Valentine, M. DUCASTEL Jean, M. DUGARD Yann, Mme FESTUOT Annie, M. GODART Olivier arrivé à 19h03, Mme HAUDECOEUR Agnès, M. LAIES Benoit, Mme LAMPSON Nadège, Mme LAROCHE Gisèle, M. LEBON Christophe, Mme LESUEUR Patricia, M. MACHINET Jean-Baptiste, Mme PAYEN Françoise, M. PREVOT Johnny, M. RENOLLET Hubert.

Excusés avec pouvoir de vote : Mme CORNEVIN CORDONNIER Barbara ayant donné pouvoir de vote à M. BOLY Francis, Mme COSSON Geneviève, ayant donné pouvoir de vote à Mme HAUDECOEUR Agnès, Mme MAROTEAUX Nathalie ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, M. MOREAU Laurent ayant donné pouvoir de vote à M. DUGARD Yann, Mme ROGER Magali ayant donné pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique, Mme THOMAS Andrée ayant donné pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise.

Secrétaire de séance : M. LAIES Benoit.

**Objet : Attribution d'un fonds de concours à la Ville de Vouziers pour l'éclairage du Centre les Tourelles**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son L5214-16,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise n°2021/020 du 17 février 2021 approuvant le versement d'un fonds de concours de 5 100 € à la ville de Vouziers pour la réalisation des travaux d'éclairage du centre culturel Les Tourelles ;

Considérant qu'en l'état la grande salle du centre culturel Les Tourelles ne permet pas l'accueil de séminaires ou des Conseils communautaire de manière efficace ;

Concernant le coût des travaux qui s'élève à 10 205 .29 € ;

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour accepter ce fonds de concours ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité ;**

- D'accepter le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en vue de réaliser des travaux d'éclairage au centre culturel « Les Tourelles » à hauteur de 5 100 €.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer que tout acte afférent à ce dossier.

Fait en mairie le 06 avril 2021

Le présent acte a été : / 7 AVR 2021

Publié -Notifié le :

Transmis au contrôle de légalité le : / 7 AVR 2021  
Il est certifié exécutoire.

Le Maire,  
Yann DUGARD



Le Maire

Yann DUGARD

